



SOINS À DOMICILE

B-HOME CARE

KINÉSITHÉRAPEUTE À DOMICILE

PLATEFORME SPÉCIALISÉE, DANS LES SOINS ET
SERVICES PARAMÉDICAUX À DOMICILE

VOS AVANTAGES

- Gagnez une patientelle de votre région;
- Possibilité de faire une demande de remplacement directement via, la plateforme.

TARIF

La plateforme B-Home Care, ne prend aucune commission sur vos prestations. Vous devez uniquement supporter, un coût d'abonnement de 38,00 Euros/m, qui ne prend court, qu'à la 1ère demande de prise en charge envoyée. Et non à l'inscription.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Le Rôle de la plateforme:

Le seul rôle de la plateforme, pour les Soins Kinésithérapie à domicile est de vous mettre en relation, avec le client bénéficiaire, de votre région. La plateforme ne s'occupe, ni de la gestion de la prise en charge, ni de la facturation. Nous vous envoyons, toutes les informations nécessaires, du client, dans votre espace personnel et c'est à vous de le contacter et de convenir de la suite de l'intervention à domicile.

Le Kiné à domicile, gère entièrement la suite de la prise en charge.

Étape de l'inscription

- L'intervenant kinésithérapeute, crée son compte via le lien d'inscription, sur le site: www.intervenant-bhomecare.be.
- Une fois que toutes les informations sont remplies et tous les documents demandés téléchargés. Notre équipe procède à la vérification de vos informations et valide ou non votre profil.
- Une fois votre compte est validé, vous devez télécharger l'application "BHC" disponible sur IOS et Android, afin de recevoir, des notifications, lorsque vous avez des demandes d'interventions.
- Lorsqu'un client, introduira une demande de prise en charge via notre plateforme et que celle-ci, correspond à vos disponibilités et votre/vos région(s) d'intervention, la plateforme vous enverra une notification, de demande d'intervention.
- Vous avez pas obligation, d'utiliser le système de pointage, via notre application "BHC", puisque, B-Home Care, ne gère pas la facturation. et le suivi de la prise en charge.

LA PRISE EN CHARGE

FONCTIONNEMENT DE LA PRISE EN CHARGE

ÉTAPE I:

Lorsqu'un client, fait une demande de prise en charge, de Kiné à domicile, sur notre la plateforme B-Home Care, et que celle-ci, match avec votre profil, (c'est-à-dire), vos compétences, vos disponibilités ainsi que, votre/vos régions d'interventions.

- La plateforme vous envoie une notification, de demande d'intervention, via l'application "BHC", ainsi que par mail;
- Vous avez alors la possibilité, soit, d'accepter la prise en charge, soit de la refuser;

Dans la mesure où, vous acceptez la prise en charge

- La plateforme envoie une confirmation au client, de votre prise en charge;
- La plateforme vous envoie, toujours via l'application les informations suivantes du patient:
 - Nom, prénom du patient;
 - Adresse de l'intervention;
 - Fréquence de la demande;
 - Ainsi que, (dans le mesure du possible), l'ordonnance du médecin, pour des Soins Kiné à domicile;

ÉTAPE II:

Une fois que la Plateforme B-Home Care, vous a envoyé, les informations relative à la prise en charge du patient. Vous devez:

- Contacter le patient vous même;
- Vous occuper de la facturation de vos prestations;
- ...

Nous rappelons, que le seul rôle de la plateforme, pour toutes les Soins paramédicaux à domicile est la mise en relation entre le patient et l'intervenant. La plateforme ne gère pas:

- le suivi de la prise en charge;
- la facturation;
- ...

RÉGIONS DESSERVIES PAR LA PLATEFORME

La Plateforme B-Home Care, dessert actuellement, les régions suivantes:

- Les 19 Communes de Bruxelles
- Les 27 Communes du Brabant Wallon
- Les 65 Communes du Brabant Flamand
- Toute la Province du Hainaut
- Toute la Province de Namur
- Toute la Province de Liège
- Toute la Province du Luxembourg
-

N'hésitez pas à vous inscrire, si vous habitez ou exercez votre art, dans les régions ci-dessus.